

20080424/153/masabo/charles

#19

COMMUNICATION DE L'UNISSONS-NOUS POUR LA PROMOTION DES BATWA (UNIPROBA) A LA 7^{ème} SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES PRESENTEE PAR :

SENATEUR MASABO CHARLES.
B.P : 5207 MUTANGA 1
BUJUMBURA-BURUNDI
TEL. : (+257)22251351
E-mail :masaboch@yahoo.fr
 : uniproba@yahoo.fr

NEW YORK, MAI 2008

Point 4 :c) Santé.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,
Chers Frères et Sœurs autochtones,
Distingués invités,

A l'occasion de la 7^{ème} session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, qu'il me soit permis au nom des peuples autochtones et à mon nom propre, d'adresser mes sentiments de gratitude à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de la présente session.

Avec les objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté internationale s'est engagée à atteindre d'ambitieux objectifs dans le domaine de la santé, comme réduire la mortalité infantile, améliorer la protection maternelle et combattre le VIH/SIDA et la malaria. Dans certains pays (notamment le Burundi mon pays), les donateurs internationaux financent une grande partie du secteur de la santé et influencent directement les décisions politiques en la matière. En dépit de ces engagements, les donateurs n'ont pas fait pression efficacement pour mettre fin la détention des patients dans les l'hôpitax, problème qui touche les communautés autochtones et locales ni pour améliorer l'accès aux soins de ces dernières.

L'article 12 du Pacte international relative aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), auquel les pays africains y compris le Burundi font parties, requiert des Etats qu'ils mettent en œuvre progressivement le droit de jouir du meilleur état de santé possible. Au Burundi, la détention des patients qui ne peuvent pas payer leurs factures a d'importantes implications sur les soins. La détention à l'hôpital dissuade tout d'abord les plus pauvres de se faire soigner, contraint les patients à abréger ou à suspendre leur traitement quand il apparaît aux médecins et à l'équipe hospitalière qu'ils ne pourront pas payer, et retient prisonniers les personnes convalescentes dans les conditions qui peuvent aggraver leurs problèmes de santé.

La question des détentions à l'hôpital reflète aussi le problème plus large de l'accès aux soins de tous les membres de la société burundaise. Si les récentes mesures de gratuités des soins pour les mères et les enfants en bas age sont les bienvenues, le gouvernement devrait, de manière urgente, doter les structures sanitaires des

moyens de répondre aux demandes croissantes. Plus généralement, le gouvernement doit veiller à ce que le budget de la santé soit en mesure d'atteindre la population la plus exposée et prendre des mesures contre la corruption dans le système de santé.

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés pourrait apporter un certain changement. Les institutions financières internationales et les autres donateurs devraient s'assurer que les sommes ainsi allouées seront utilisées pour améliorer l'accès aux soins et mettre un terme à la détention à l'hôpital.

Recommandations.

Au gouvernement du Burundi ;

-Mettre en œuvre progressivement le droit à la santé en adoptant des mesures pour améliorer l'accès aux soins aux communautés autochtones et locales.

-Toute réforme de la politique de santé devrait se concentrer sur l'accès aux soins de base pour les plus pauvres et sur quatre éléments essentiels au regard du droit à la santé : disponibilité, accessibilité et qualité.

-Enquêter sur la corruption dans le secteur de la santé, y compris dans les hôpitaux et concernant les ventes illégales de médicaments, veiller à ce que ceux qui sont accusés de crimes soient rapidement traduits en justice, selon les normes internationales d'une procédure équitable.

-Aux donateurs ;

-Veiller à ce que l'assistance au développement destinée au système de santé du Burundi traite spécifiquement des problèmes d'accès aux soins aux communautés autochtones et locales.

-Donner des motivations positives au gouvernement du Burundi afin qu'il consacre une grande partie des fonds dégagés par l'allégement de sa dette au secteur de la santé, particulièrement à l'amélioration de l'accès aux soins aux communautés autochtones et locales.

Je ne saurais terminer mes propos sans remercier les autorités de New York et son peuple pour l'hospitalité, l'accueil chaleureux et fraternel dont nous avons bénéficiés depuis notre arrivée ici.

Je vous remercie de votre aimable attention.